

COMMUNE DE FLEIGNEUX

Délibérations du Conseil Municipal du 30 juin 2020

Convocation du 23/06/2020

Etaient présents : M. CORNET Pierre, M. Louis REINBOLD, M. BELLEVILLE Michel, M. Patrick DUFOUR, M. Thierry MALJEAN, Mme Valérie GARANT, Mme Valérie FRIGNET, M. Pascal HUT, M. Carlos NOBRE, M. Eric JOSTE ;

Absente excusée: Mme Sandrine MINE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Thierry MALJEAN est élu secrétaire de séance.

2020031) Travaux mur du cimetière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis n°112 modifié de l'entreprise L.J RENOVATION, comportant une augmentation de 600.00 € consécutifs à 8m² de pose en plus de maçonnerie moellons, portant ainsi le montant total à 5 070.00 € TTC.

2020032) Assurance obligatoire

Le Maire s'étant abstenu de participer à la délibération, M. Patrick DUFOUR, 1er Adjoint, informe les membres du conseil municipal que la loi "Engagement et proximité", (article 104), du 27 juin 2019 impose à toutes les communes de souscrire un contrat d'assurance visant à couvrir la protection fonctionnelle des Maires et Adjointes ayant reçu délégation. Ce contrat devra également couvrir le conseil juridique et l'assistance psychologique des élus.

Ces dispositions sont reprises dans les articles L.2123-34 et 35 du CGCT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer cette protection fonctionnelle au Maire et aux adjoints.

Il charge Mr le Maire du choix de l'offre d'assurance et de la signature des contrats.

Mr DUFOUR rappelle que l'Etat compensera ces dépenses obligatoires dans les communes de moins de 3 500 habitants dans des conditions qui seront définies par décret.

2020033) Point sur travaux

Le Maire informe le Conseil Municipal que la réparation de l'éclairage public est

presque terminée et qu'il ne devrait pas avoir de surcoût.

Concernant l'arrêt de bus et la signalétique, une demande d'autorisation de commencer les travaux en septembre a été demandée au Conseil Départemental. Le Conseil municipal charge le maire d'envoyer un dossier de consultation à quatre entreprises soit DSTP- GABELLA- COLAS-EUROVIA.

2020034) Mutuelle pour tous

Le Conseil municipal, à l'unanimité, souhaitant donner la possibilité aux administrés de bénéficier d'une mutuelle communale à compter de l'année 2020, charge Mr le maire de signer une convention de partenariat avec l'Association MUTUAC de Verdun.

2020035) Prime de 1 000 €

Le Maire s'étant abstenu de participer à la délibération Mr Patrick DUFOUR, 1er adjoint, expose que la loi N°2020-473 du 25 avril 2020 donne la possibilité aux collectivités territoriales d'octroyer, dans les mêmes conditions d'exemption de prélèvement fiscal et social, un maximum de 1 000 € par agent particulièrement mobilisé pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer cette prime de 1 000 € aux 3 agents de la commune, à savoir Mr MINE Denis, Mme MINE Josiane et Mme LINDEN Nathalie.

Mr le maire est chargé de mandater cette dépense.

Lecture faite, le présent Procès-Verbal a été signé par les membres présents,



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'de', 'MINE', 'LINDEN', and 'DUF...', representing the council members present at the meeting.